

Pour une autre répartition des richesses !

La CGT propose :

- ▶ Une augmentation en urgence du SMIC à 1600 € bruts ;
- ▶ Une augmentation générale des salaires des fonctionnaires que le gouvernement doit mettre en œuvre et pour les salariés du privé, contraindre les branches et les entreprises à revaloriser les salaires au travers d'accords majoritaires ;
- ▶ l'égalité professionnelle : le gouvernement doit contraindre le patronat à négocier l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, pour en finir avec ces discriminations salariales ;
- ▶ La reconnaissance des qualifications ;
- ▶ Une remise à plat de l'ensemble des dispositifs fiscaux dérogatoires et des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises ;
- ▶ Une réforme fiscale de grande ampleur, dont celle de l'impôt sur les sociétés ;

140 milliards d'euros

C'est l'ensemble des dispositifs fiscaux dérogatoires et des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises.

30 milliards d'euros

Ce sont les exonérations de cotisations sociales sur les salaires. Ne produit aucun bénéfice pour l'emploi, les salariés et la croissance.

27%

C'est la différence entre les salaires des femmes et des hommes.

40%

C'est la différence entre les femmes et les hommes sur les pensions de retraites.

- ▶ de créer un pôle financier public pour faciliter le développement de l'emploi et de l'activité économique ;
- ▶ des droits d'intervention des salariés dans les choix de gestion des entreprises pour que les fonds disponibles servent à la hausse de l'emploi et des salaires, à la formation et recherche et à l'investissement productif.

Rien n'est inéluctable dans la situation que nous connaissons actuellement. De plus en plus de salariés se mobilisent dans le privé comme dans le public pour exiger une meilleure répartition des richesses, des conditions de travail décentes et des emplois.

Mener à bien ces luttes passe bien sûr par la syndicalisation. Chacun et chacune a des besoins et des revendications à faire valoir. Se syndiquer à la CGT, c'est avoir un espace de démocratie qui doit permettre de proposer, de débattre et d'élaborer ensemble des solutions pour relever les défis de la société moderne par la réponse aux besoins sociaux de toutes les générations.

Que vous soyez salarié-e précaire ou en CDI, jeune stagiaire ou plus ancien menacé pareillement dans votre emploi, dans une PME comme dans une grande entreprise, participez à la construction d'une force collective indispensable pour faire entendre vos aspirations : SYNDIQUEZ-VOUS !

Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort. Rejoignez-nous !

Bulletin de contact de syndicalisation

Je souhaite :

Prendre contact

Me syndiquer

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à la CGT—8 rue Saint Louis—CS 36429—35064 RENNES CEDEX, téléphone : 02 99 79 44 47, fax : 02 99 79 22 59, courriel : ud35@cgt.fr



SALAIRES C'EST POSSIBLE

Edition 2011

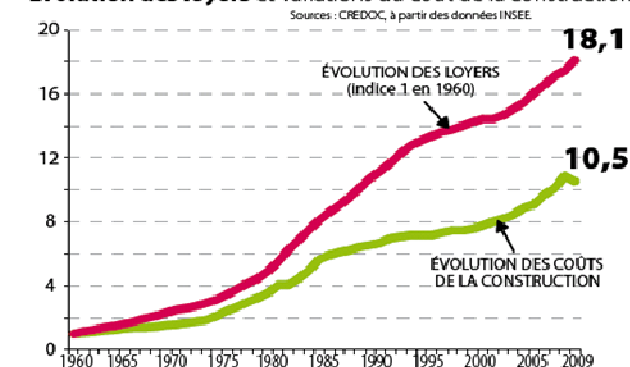
Prix trop hauts / Salaires trop bas

76% des salariés considèrent la revalorisation des salaires comme une priorité (1). Le pouvoir d'achat devient en effet la 1ère priorité pour les français. Pas étonnant, quand, partout les prix flambent : logement, alimentation, essence, gaz, transports, ... A contrario, pas d'augmentation de salaires pour de nombreux salariés et une hausse de la précarité. 13% de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 949 € par mois. Aucun coup de pouce, cette année, pour le Smic qui est à 1072 € net mensuel. 50 % des salariés touchent moins de 1600€ par mois. Ainsi, le nombre de dossiers de surendettement explose : + 17 % en 3 mois, entre décembre 2010 et février 2011, soit environ 900 000 ménages concernés.

Intensification du travail, accroissement des responsabilités, hausse du mal être au travail, ... Exigeons ensemble une augmentation des salaires. Le travail est une richesse et non un coût !

De nombreux salariés se mobilisent depuis plusieurs mois pour une revalorisation des salaires. La CGT propose aux salariés, privés d'emploi, retraités, de s'organiser collectivement dans des syndicats CGT et de revendiquer ensemble une autre répartition des richesses.

Évolution des loyers et variations du coût de la construction



Quelques chiffres

+ 2 % de la hausse des prix sur 12 mois, selon l'INSEE

+ 2.9% en mars pour les produits frais alimentaires

+ 11% en un an pour le Super sans plomb

+ 14 % en un an pour le Gazole

+ 20 % en un an pour le gaz

+ 2,5% en mars pour les tarifs TGV

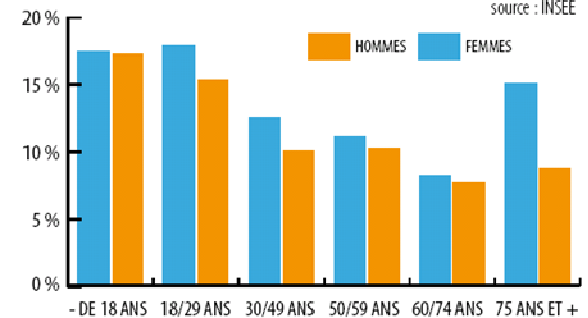
+ 2,5% en 2010 pour les loyers

+ 10% en un an pour les prix à la vente de biens immobiliers

+ 2,24 % en moyenne pour les péages sur un an

Taux de pauvreté par sexe et âge (2008)

Le seuil de pauvreté est de 60% du niveau de vie médian. source : INSEE



(1) sondage l'Humanité Dimanche

PUBLIC / PRIVÉ, MÊME BATAILLE !

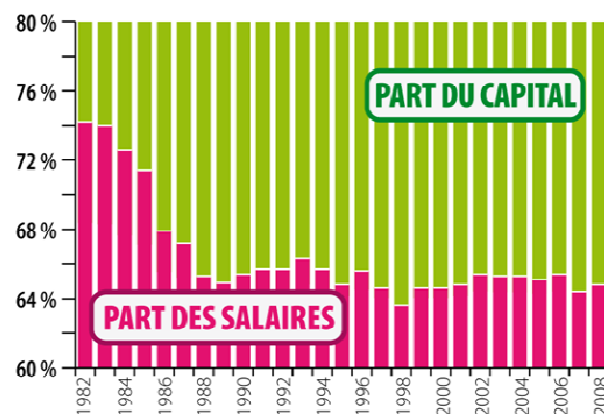
Où est passée la richesse produite par le travail ?

Le travail est créateur de richesses.

Le reversement aux salariés de la part des richesses créées a chuté d'environ 10 points, c'est-à-dire qu'il est passé d'environ 74 % à 64 %. Cela représente un manque à gagner pour les salariés d'environ 200 milliards d'euros chaque année. Alors où sont passés ces sommes ? Dans le portefeuille des actionnaires.

Si on revenait au niveau de répartition des richesses produites du début des années 80, les salaires de l'ensemble des salariés se verraient augmenter d'environ 350 euros net par mois. Notons, notamment, que les richesses de notre pays ont augmenté de plus de 400 %, depuis cette période. Ainsi, la part des actionnaires a fortement accru au détriment des travailleurs, producteurs de cette richesse.

Part des salaires dans les richesses produites



Le salaire, c'est quoi ?

Le salaire rémunère le travail fourni par le salarié c'est-à-dire la force de travail.

Le salarié est payé en fonction du temps effectif travaillé. Le salaire est indépendant du produit du travail quelques soient les cadences ou la production.

Le salaire de base est la somme mensuelle fixée suivant un coefficient ou des points qui correspondent à une fonction.

Salaire brut / salaire net :

Le salaire brut constitue notre salaire socialisé. Cela signifie qu'une part de notre salaire est versée immédiatement à la protection sociale : la sécurité sociale (accidents du travail, maladies professionnelles, assurance maladie, allocations familiales, ...), les caisses de retraite, le chômage, ... cette part représente ce qu'on appelle les cotisations sociales pour financer la protection sociale. Pour rappel, le principe fondateur de la Sécurité Sociale, créée par le Conseil National de la Résistance en 1945, est de prélever sur le travail en fonction des moyens et de redistribuer en fonction des besoins.

C'est pourquoi exonérer le patronat de cotisations sociales patronales est dangereux pour l'avenir de notre protection sociale mais aussi pour nos salaires. Les employeurs bénéficient de 30 milliards d'exonérations de cotisations sur les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le Smic (2000€). Ces exonérations n'ont profité ni à l'emploi, ni aux salariés, ni à la croissance. De plus, cela produit une trappe à bas salaires.

Rappelons que c'est ce système solidaire de protection sociale qui a permis au début de la crise, de la rendre moins violente en France que dans certains pays. Ce sont ces principes aussi qui nous permettent de bénéficier d'un système de retraite par répartition solidaire et de notre système de santé.

Le salaire net, c'est le montant restant, une fois les déductions de cotisations sociales réalisées. C'est ce salaire qui permet d'avoir plus ou moins de pouvoir d'achat.

ENSEMBLE POUR AUGMENTER LES SALAIRES

EXIGEONS

| | |
|--------------------|------------|
| CAP / BEP | Smic x 1,2 |
| BAC | Smic x 1,4 |
| BTS / DUT | Smic x 1,6 |
| Licence / Maîtrise | Smic x 1.8 |
| BAC +5 | Smic x 2 |
| Doctorat | Smic x 2.3 |

Privé

Selon l'INSEE, 60 % des salariés de l'ensemble des sociétés françaises sont employés par un groupe industriel, au travers de filiales ou d'entreprises sous traitantes. Cette donnée met en exergue la responsabilité des donneurs d'ordre dans la répartition des richesses et les politiques d'emploi menées.

En 2009, sur les 47 milliards d'euros de bénéfices réalisés par les entreprises du CAC 40, 35 milliards ont été versés aux actionnaires sous forme de dividendes, soit 74,4% des bénéfices.

Public

Dans de nombreux pays européens, les fonctionnaires subissent un recul de leur rémunération.

Et en France ?

Pour la 1ère fois depuis la libération, le gouvernement a annoncé un gel du point d'indice pour 2011 et 2012. La raison invoquée à cette décision serait : « il n'y a plus d'argent dans les caisses ».

Depuis 2000, la perte du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique s'élève à 11 %. Sans changement de cap, elle continuera de se creuser compte tenu des prévisions d'inflation. La hausse de la cotisation retraite imposée par le Gouvernement et le Medef va amplifier cette baisse. Cette politique d'austérité s'inscrit dans un contexte de suppressions d'emplois et de dégradation de la santé au travail.

Exigeons l'ouverture de négociations sur les mesures de rattrapage, la revalorisation des grilles indiciaires, une politique salariale et un service public de haut niveau, moteur pour l'économie.

Le Pacte Euro Plus

Ce pacte est un véritable danger pour les salariés et la démocratie. Si celui-ci se met en place tel qu'il est actuellement, il gravera dans les constitutions de chaque état membre de l'Europe, des mesures majeures de régressions sociales en matière de salaire (fin de l'indexation du Smic sur les prix) et en matière de protection sociale (recul des âges légaux de départs en fonction des niveaux de creusement des déficits). Ainsi, si le pacte est entériné, il engendrera dans le droit français, des modifications constitutionnelles majeures.

Quelques luttes gagnantes

SANDEN Tinténiac

▶ + 3% d'augmentation sur les salaires

EQUANT Cesson

Filiale France Telecom

- ▶ une prime minimum de 1500€ pour tous
- ▶ une augmentation de 100 à 150€ brut mensuels pour plus de 1000 salariés
- ▶ un budget de "mesures d'égalité" pour des rattrapages individuels
- ▶ une prime exceptionnelle 2011 de 200€ brut pour les salariés non cadres ne bénéficiant pas de part variable sur leur salaire.

CARREFOUR

- ▶ + 2 % d'augmentation
- ▶ Ouverture de négociation pour un quatorzième mois
- ▶ Une prime de 220 € en juillet

PSA La Janais Rennes

- ▶ remise en cause de l'accord sur les horaires variables pour les équipes de nuit + paiement complet des heures effectuées
- ▶ + 45 postes au Montage, 6 postes supplémentaires en logistique par équipe soit 24 postes